

Complémentaire santé collective obligatoire : seuls 6 % des salariés concernés convaincus de bénéficier d'une meilleure couverture

Une étude du courtier en ligne Cmonassurance

Depuis le 1er janvier 2016, les entreprises ont l'obligation de proposer une complémentaire santé à tous leurs salariés. Le courtier en ligne Cmonassurance a mené une étude auprès de 441 Français pour connaître leur avis sur la complémentaire d'entreprise obligatoire.

Les Français comprennent très bien l'enjeu de la complémentaire d'entreprise obligatoire et, pour les salariés, ce qu'ils peuvent en attendre. Les aspects concrets de ce changement sont, en revanche, plus confus pour les salariés. Les Français sont partagés sur l'utilité de la mesure. La garantie d'un minimum de remboursements des soins de santé pour tous les salariés est accueillie favorablement. Toutefois, le dispositif est vu comme doublement contraignant : coûteux pour l'entreprise et restreignant le choix de sa mutuelle pour les salariés.

Les salariés dans le flou

Malgré l'obligation des entreprises à s'équiper de la complémentaire santé collective pour leurs employés, seulement un salarié sur trois savait qu'il l'obtiendrait de son entreprise au 1er janvier 2016. Les autres salariés se répartissent équitablement entre ceux qui pensent que leur entreprise ne leur proposerait pas et ceux qui ignorent complètement les intentions de leur entreprise.

Des Français partagés sur l'intérêt du dispositif

Sont les plus fréquemment cités parmi les aspects positifs l'extension de la mutuelle d'entreprise à tous les salariés et, avec la mise en place du contrat responsable, la garantie d'un minimum de remboursements pour les dépenses de santé. La mesure, qui impose à l'entreprise de financer la cotisation à 50 % minimum, est vue comme une avancée sociale, avantageuse pour les plus démunis : les petits salaires et les salariés ne disposant pas de mutuelle santé.

En contrepartie, la mise en place de l'article 1 de l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 est perçue comme contraignante et coûteuse pour l'entreprise et comme réductrice de la liberté de choix des salariés (pas de choix de la compagnie d'assurance, du niveau de garanties...). Le panier de soins minimum est considéré comme trop faible, soulevant des inquiétudes quant aux montants restant à charge après remboursement de la Sécurité sociale et de la mutuelle.

Peu d'attentes, peu d'illusions

Les salariés non couverts par leur entreprise à ce jour estiment en majorité (58 %) réduire leur budget d'assurance santé avec la mutuelle collective. En contrepartie, ils considèrent qu'ils ne seront pas mieux remboursés par rapport à leur complémentaire individuelle actuelle (68 %). Les avis sont très tranchés : seulement 6 % des salariés concernés sont totalement convaincus d'obtenir une meilleure couverture avec leur future mutuelle d'entreprise.

www.c-mon-assurance.com/mutuelle-entreprise/etudes

<http://www.c-mon-assurance.com/mutuelle-entreprise/etudes/infographie/>

A propos de cmonassurance

- Cmonassurance est un e-courtier, filiale d'Alptis Assurances, tous deux implantés à Lyon.
- Créé en 2007 pour répondre à une demande croissante d'internautes à la recherche d'une assurance santé adaptée précisément à leurs besoins et leur budget, Cmonassurance propose des garanties d'assurance de personnes : mutuelle santé individuelle et collective, assurance emprunteur, assurance décès et garantie obsèques, produits de prévoyance professionnelle.
- Cmonassurance, c'est 30 emplois à Lyon et une moyenne d'âge des collaborateurs de 31 ans. Depuis sa création, cmonassurance s'est distingué par son approche originale et innovante :
- Précurseur de la signature électronique sécurisée et dématérialisée des contrats d'assurance.
- Créateur du module d'aide à la mise en place de la mutuelle d'entreprise.
- Créateur du site Kidimiam, le p'tit outil d'aide à la diversification alimentaire.
- Cmonassurance a été Élu Service Client de l'Année 2014, catégorie Assurance.
- Une entreprise qui ne cache rien et qui dit tout sur son blog www.c-mon-assurance.com/blog.

www.c-mon-assurance.com



Contact presse :

Nathalie Garnier 01 45 03 89 95 - n.garnier@ljcom.net

@GarnierNathalie

